

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 23 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :  
Mme Doreen Assaad, mairesse  
M. Christian Gaudette, district 1  
M. Michel Gervais, district 2  
Mme Julie Bénard, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
Mme Sophie Allard, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Michelle Hui, district 9  
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Est absente : Mme Monique Gagné, district 3

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint  
Me Joanne Skelling, greffière

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**180123-001**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modifications par l'ajout comme affaires nouvelles des sujets suivants:

- 13.3 Complexe aquatique - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV - Demande d'aide financière - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- 15.8 Déclaration d'intérêts pécuniaires révisée - Dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

## 3. Procès-verbaux

**180123-002**

### 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017 ET ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2017 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 5 décembre 2017 et les procès-verbaux des deux assemblées extraordinaires tenues le 19 décembre 2017, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>6. Loisir, culture et vie communautaire</b>
--

**180123-003**

**6.1 SERVICES DE CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS - ÉTÉ 2018 - CONTRAT SI-17-1170 - OCTROI DE CONTRATS**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SI-17-1170 relatif aux services de camps spécialisés 2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Anne-Marie Lussier inc. et Fous de nature, en fonction des différents lots pour un montant de 35 147,86 \$, taxes incluses :

- Anne-Marie Lussier inc. : Lot 1.0 pour un total de 13 348,60 \$, taxes incluses;
- Fous de nature : Lot 2.0 pour un total de 21 799,26 \$, taxes incluses.

De désigner le chef de division sports et aquatique pour réaliser au besoin, l'évaluation complète des services rendus par les adjudicataires, et ce, conformément aux critères fixés à l'article 17 de la section C de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-004**

**6.2 ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL - CONCERT DU 4 JUILLET 2018 – ENTENTE À SIGNER**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver l'entente de services avec l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) pour la tenue d'un concert le 4 juillet 2018, au montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général adjoint à procéder à sa signature, pour et au nom de la Ville de Brossard, au maximum en janvier 2018, afin de s'inscrire officiellement au calendrier estival de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-005**

**6.3 SENTIERS DE SKI DE FOND AU GRAND PARC URBAIN - DROIT DE PASSAGE - ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver l'entente à intervenir avec Monsieur Paolo Molesini autorisant le droit de passage sur sa propriété permettant ainsi le tracé prévu pour la pratique du ski de fond au Grand parc urbain pour la saison hivernale 2017-2018.

D'autoriser la greffière à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de ladite entente jointe au soutien des présentes ainsi que de tout document visant à y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-006**

**6.4 L'ORDRE DU MÉRITE - 15 MARS 2018 - NOMINATION DES LAURÉATS**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder l'*Ordre du mérite* aux lauréats en regard à leur engagement remarquable envers la communauté brossardoise selon la liste, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>8. Finances</b>
--------------------

**180123-007**

**8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 1ER DÉCEMBRE 2017 AU 18 JANVIER 2018 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 1er décembre 2017 au 18 janvier 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-008**

**8.2 FINANCEMENT DES PROJETS - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018 - AFFECTATION DES SOMMES**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De décréter les travaux et confirmer l'affectation d'une somme de 900 000 \$ à la réalisation des projets 2018 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2018-2019-2020 à même le budget des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>9. Ressources humaines</b>
-------------------------------

**180123-009**

**9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-010**

**9.2 DÉTERMINATION DE LA LIMITE D'IMPUTATION PAR LÉSION POUR 2019:  
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - ENTÉRINEMENT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'entériner le choix de la limite par lésion à 2,5 le salaire maximal assurable au montant de 185 000 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>10. Technologies de l'information</b>
--

**180123-011**

**10.1 IMPRIMANTE À PLANS - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS - CONTRAT  
SI-17-1185 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'octroyer le contrat SI-17-1185 relatif à l'acquisition d'une imprimante à plans, incluant un contrat de maintenance de 3 ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe A&A Spécialiste du document (Montréal) inc. au montant de 32 651,75 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>11. Services juridiques</b>
--------------------------------

**180123-012**

**11.1 RÈGLEMENT - REG-405-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-405  
RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Julie Bénard à la séance du 5 décembre 2017, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'adopter le règlement REG-405-01 *modifiant le règlement REG-405 relatif à la gestion des matières résiduelles*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-013**

**11.2 RÈGLEMENT REG-407 RELATIF À L'ACQUISITION DES TERRAINS DU  
MTMDET, DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR, DE  
9260-0873 QUÉBEC INC. ET DE 9274-3046 QUÉBEC INC., PERMETTANT  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST ET  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 9 112 000 \$ - MODIFICATIONS**

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt REG-407 le 5 octobre 2017;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y ajouter l'Annexe A-1 laquelle est constituée de plans d'acquisition qui en feront partie intégrante;

Considérant que la Loi sur les cités et villes permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque l'objet de l'emprunt n'est pas modifié et que la modification apportée n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De modifier le règlement REG-407 relatif à l'acquisition des terrains du MTMDET, du Fonds de placement Immobilier Cominar, de 9260-0873 Québec inc. et de 9274-3046 Québec inc. permettant l'aménagement d'une voie d'accès à l'autoroute 10 Ouest et décrétant un emprunt de 9 112 000 \$, afin d'y inclure certains documents additionnels visant à détailler les acquisitions des terrains visés, le tout de la manière suivante:

D'ajouter l'Annexe A-1 constituée des documents suivants: plan « Acquisition Mme Wu - révisé 2017-02-24 », plan « Acquisition Mach - révisé 2017-02-24 », plan « Acquisition Cominar - révisé 2017-05-30 », plan « Calcul des superficies - voie d'accès pont d'étagement - daté du 03-02-2017 ».

De modifier l'article 1 par l'ajout d'une référence détaillant cette nouvelle Annexe A-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-014**

### **11.3 COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE BROSSARD - NOMINATIONS;**

Considérant qu'il y a lieu de nommer par résolution les élus municipaux appelés à représenter la Ville en siégeant à divers comités ou conseils d'administration;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

De nommer à compter des présentes, les membres de ce Conseil pour siéger aux différents comités, commissions, corporations et organismes externes, à savoir:

#### **Comité technologie de l'information et innovation**

- Michel Gervais ;
- Michelle Hui;
- Sophie Allard.

#### **Comité du suivi des contrats**

- Pierre Jetté;
- Antoine Assaf;
- Julie Bénard.

#### **Commission de l'environnement et du développement durable**

- Sophie Allard;
- Julie Bénard.

#### **Commission de culture et de la vie communautaire**

- Sylvie DesGroseilliers;
- Christian Gaudette.

#### **Commission de la diversité culturelle**

- Michelle Hui;
- Michel Gervais.

#### **Commission de la famille et des aînés**

- Monique Gagné;
- Claudio Benedetti.

#### **Commission du sport et des saines habitudes de vie**

- Antoine Assaf;
- Pierre Jetté.

### **Comité des retraites**

- Julie Bénard

### **Corporation du festin culturel**

- Sylvie DesGroseilliers;
- Michelle Hui.

### **Corporation du théâtre de L'étoile**

- Pierre Jetté

### **Corporation des biens culturels**

- Christian Gaudette

### **Carrefour Action municipale et famille**

- Monique Gagné

De nommer la mairesse Doreen Assaad, les conseillers messieurs Christian Gaudette, Michel Gervais, Claudio Benedetti, Antoine Assaf, Pierre Jetté et les conseillères mesdames Monique Gagné, Julie Bénard, Sophie Allard, Michelle Hui et Sylvie DesGroseilliers, à titre de représentants de la Ville pour l'Association des gens d'affaires de Brossard (AGA).

Que la présente résolution abroge et remplace toute autre résolution antérieure au même effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **180123-015**

#### **11.4 COMMISSIONS DE L'AGGLOMÉRATION ET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - NOMINATIONS**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

De nommer, à compter des présentes, les membres de ce Conseil pour siéger aux différentes commissions de l'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à savoir:

#### **Commissions de l'agglomération**

##### **Commission de l'environnement et de l'aménagement**

- Sophie Allard

##### **Office municipal d'habitation**

- Sylvie DesGroseilliers

##### **Commission de l'habitation et du logement social**

- Sylvie DesGroseilliers

##### **Commission de la sécurité publique**

- Pierre Jetté

##### **Comité mixte municipalité-industriel (CMMI)**

- Pierre Jetté

##### **Comité de retraite Pompiers**

- Pierre Jetté

## **Commissions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

### **Commission du transport**

- Claudio Benedetti

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-016**

#### **11.5 COMITÉS ET ORGANISMES - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 171121-546 - REMPLACEMENT ET NOMINATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

De modifier la résolution numéro 171121-546 afin d'apporter le changement suivant à la constitution du conseil d'administration du réseau de transport de Longueuil (RTL):

De remplacer le conseiller Claudio Benedetti par la conseillère Monique Gagné.

De nommer Monsieur Jérôme Savaria-Carrière à titre de citoyen au poste de représentation des usagers au réseau de transport de Longueuil (RTL- résident).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>12. Urbanisme</b>
----------------------

**180123-017**

#### **12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 11 décembre 2017 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

#### **Points favorables - CCU du 11 décembre 2017**

- CCU-20171211-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0524 – 5518, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0494 – 6055, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0497 – 5805 et 5809, rue Auclair – construction – habitation unifamiliale jumelée;*
- CCU-20171211-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0506 – 785, rue Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0508 – 7605, avenue Malo – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0412 – 8890, avenue Océanie – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0413 – 8900, avenue Océanie – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0413 – 8910, avenue Océanie – construction – habitation unifamiliale isolée;*

- CCU-20171211-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0514 – 2705, rue Ottawa – transformation d'un garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.13 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0445 – 5685, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.14 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0444 – 5695, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0366 – 9325, boulevard Leduc, suite 5 – bâtiment L8 – Phase 1 – Quartier DIX30 – modification architecturale – Browns;*
- CCU-20171211-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0501 – 2510, boulevard Lapinière – modification architecturale – Couche-Tard;*
- CCU-20171211-6.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0503 – 8075, boulevard du Quartier, suite 101 – modification architecturale – Couche-Tard;*
- CCU-20171211-6.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0509 – 2151, boulevard Lapinière, suite 122 – modification architecturale – Décathlon;*
- CCU-20171211-6.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0083 – 1601, rue Albert – modification architecturale – Pro Extrême coiffure;*
- CCU-20171211-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0479 – 4605, boulevard Lapinière, suite 350 – affichage – Therrien Couture;*
- CCU-20171211-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0504 – 8075, boulevard du Quartier, suite 101 – affichage – Couche-Tard;*
- CCU-20171211-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0505 – 2510, boulevard Lapinière – affichage – Couche-Tard;*
- CCU-20171211-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0515 – 7005, boulevard Taschereau, suite 255 – affichage – Spiria;*
- CCU-20171211-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0460 – 8245, boulevard Taschereau, suite A14 – affichage – Centre Alpha Tutorat;*

**Points défavorables - CCU du 11 décembre 2017**

- CCU-20171211-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0489 – 6040, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0490 – 6048, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20171211-6.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0516 – 1690, boulevard Provencher – modification architecturale – Notaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-018**

**12.2 DÉROGATION MINEURE - BOULEVARD RIVARD – ZONE HR-491**

- a) Audition des personnes intéressées;  
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de :

- Autoriser un minimum de 1,35 case de stationnement par logement pour les usages de la classe multifamiliale au lieu d'un minimum de 1,5 case par logement;
- Autoriser une zone de dégagement de la ligne de propriété de la zone du groupe « Public » (P) de 6 mètres au lieu de 15 mètres pour 3 bâtiments;
- Réduire la zone tampon minimale à 6,00 mètres au lieu de 7 mètres pour la construction d'un bâtiment principal et d'une aire de stationnement, requise le long d'une limite de propriété adjacente à une zone du groupe « public » (P);



- Permettre un écran végétal opaque au lieu d'un écran opaque requis le long d'une limite de propriété adjacente à une zone du groupe « public » (P).

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170906-8.4 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour les lots 5 259 715 et 5 259 716 sur le boulevard Rivard – Zone Hr-491.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-019**

**12.3 DÉROGATION MINEURE – 7545, RUE LIÈGE - ZONE HL-592**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser une distance de 1,45 mètre entre la ligne de propriété arrière et la clôture de la piscine alors que l'article 140.4 b) du règlement de zonage REG-362 prescrit une distance minimale de 1,50 mètre.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171211-8.4 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 7545, rue Liège - zone HI-592.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-020**

**12.4 DÉROGATION MINEURE – 5805, RUE VIGNEAULT - ZONE HV-116**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser l'implantation d'une remise à une distance de 0,38 mètre d'une ligne latérale de propriété adjacente à une rue, alors que l'article 124 du règlement de zonage REG-362 prescrit une distance minimale de 3 mètres et de régulariser l'implantation d'une piscine à une distance de 1,10 mètre par rapport à un bâtiment, alors que l'article 140 du règlement de zonage REG-362 prescrit une distance minimale de 1,50 mètre.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171211-8.3 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 5805, rue Vigneault - zone Hv-116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **180123-021**

### **12.5 DÉROGATION MINEURE – 4605, BOULEVARD LAPINIÈRE - ZONE Cc-303**

- a) Audition des personnes intéressées;  
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre spécifiquement le remplacement de l'enseigne « Therrien-Couture », d'une superficie de 4,30 mètres carrés, malgré les dérogations suivantes :

- Un total de quatre enseignes au couronnement de la façade arrière, alors que le tableau 165 de l'article 529 du règlement de zonage REG-362 prescrit un maximum de trois enseignes sur les façades de plus de 60 mètres de largeur;
- Un total de six enseignes au couronnement du bâtiment pour l'ensemble des façades alors que le tableau 165 de l'article 529 du règlement de zonage REG-362 prescrit un maximum de quatre enseignes au couronnement pour l'ensemble du bâtiment;
- Un ratio de 0,3 mètre carré de superficie d'enseigne par mètre linéaire de façade, pour un total de 36 mètres carrés de superficie d'enseigne pour la façade arrière du bâtiment, alors que le tableau 165 de l'article 529 du règlement de zonage REG-362 prescrit un ratio maximal de 0,2 mètre carré de superficie d'enseigne par mètre linéaire de façade, soit un maximum de 24 mètres carrés pour cette façade.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171211-8.5 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 4605, boulevard Lapinière - zone Cc-303.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **180123-022**

### **12.6 DÉROGATION MINEURE – 6040 ET 6048, RUE ALEXANDRE - ZONE HA-216**

- a) Audition des personnes intéressées;  
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre la construction de deux habitations unifamiliales isolées de deux étages alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-216 du règlement de zonage REG-362 prescrit une hauteur maximale de 1 étage.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171211-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 6040-6048, rue Alexandre - zone Ha-216.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **180123-023**

### **12.7 DÉROGATION MINEURE – 6055, RUE ALEXANDRE - ZONE HA-216**

- a) Audition des personnes intéressées;  
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-216 du règlement de zonage REG-362 prescrit une hauteur maximale de 1 étage.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171211-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 6055, rue Alexandre - zone Ha-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-024**

**12.8 DÉROGATION MINEURE – 9150, BOULEVARD LEDUC - ZONE MI-395**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre l'affichage au couronnement du basilaire (6<sup>e</sup> étage) alors que l'article 531 du règlement de zonage REG-362 spécifie que les enseignes sur bâtiment ne sont permises que sur les portions de façade constituant le rez-de-chaussée ou le dernier étage, si la portion de façade où est apposée l'enseigne compte plus de 2 étages.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171123-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 9150, boulevard Leduc - Zone Mi-395.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-025**

**12.9 DÉROGATION MINEURE – 830, CROISSANT RAINVILLE - ZONE HR-476**

a) Audition des personnes intéressées;

Une personne formule des commentaires sur cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser une véranda ayant une saillie en cour arrière de 4,7 mètres par rapport au bâtiment principal alors que l'article 108 du règlement de zonage REG-362 spécifie que la saillie maximale d'une véranda par rapport au bâtiment principal est fixée à 3,65 mètres.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20171123-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 830, croissant Rainville - Zone Hr-476.

**13. Génie**

**180123-026**

**13.1 GRILLE D'ÉVALUATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - SYSTÈME DE SIGNALISATION - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver la nouvelle grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'un système de signalisation pour le Grand parc urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-027**

**13.2 TRAVAUX DE CONSTRUCTION - PONT D'ÉTAGEMENT DU QUARTIER & DE SES APPROCHES - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE 32 - MDDELCC - DEMANDES DE CERTIFICATS**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De mandater la firme-conseils SNC-Lavalin à soumettre les demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour les travaux de construction du pont d'étagement du Quartier et de ses approches sur le boulevard du Quartier, et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

De confirmer l'engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante jours après la fin des travaux de chaque lot assujéti à la demande d'autorisation, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée et d'autoriser le paiement des frais afférents à l'émission des certificats d'autorisation, à l'attention du ministre des Finances du Québec.

De s'engager à prendre possession et à entretenir les infrastructures municipales incluant les ouvrages de traitement des eaux pluviales et à la tenue d'un registre d'exploitation et d'entretien, tel que décrit dans le Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales lorsque les travaux seront terminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-028**

**13.3 COMPLEXE AQUATIQUE - FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE IV - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser la demande d'aide financière à être présentée pour et au nom de la Ville de Brossard, au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, pour l'aménagement d'un complexe aquatique.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du complexe aquatique.

**14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes**

**180123-029**

**14.1 TOURISME MONTÉRÉGIE (2018) - INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à inscrire la Ville de Brossard comme membre de Tourisme Montérégie.

D'autoriser une dépense de 451,45 \$ taxes incluses, afin de payer les frais d'adhésion afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-030**

**14.2 SUBVENTION - DEMANDES DE SOUTIEN - ACCEPTATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder une subvention de 2 000 \$ à l'organisme *Association du hockey mineur de Brossard*, 6 000 \$ à l'organisme *Festival Classica* ainsi que 400 \$ chacun pour les organismes *Action intégration en déficience intellectuelle*, *la Popote roulante de Brossard*, *Maison internationale de la Rive-Sud inc.*

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Dépôt – documents**

**180123-031**

**15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 30 NOVEMBRE 2017 AU 17 JANVIER 2018 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 30 novembre 2017 au 17 janvier 2018, est déposée.

**180123-032**

**15.2 DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CMQ-66379 - SERGE SÉGUIN - DÉPÔT**

La décision de la Commission municipale du Québec CMQ-66379 est déposée.

**180123-033**

**15.3 DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CMQ-66380 - CLAUDIO BENEDETTI - DÉPÔT**

La décision de la Commission municipale du Québec CMQ-66380 est déposée.

**180123-034**

**15.4 DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CMQ-66381 - PIERRE O'DONOUGHUE - DÉPÔT**

La décision de la Commission municipale du Québec CMQ-66381 est déposée.

**180123-035**

**15.5 DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CMQ-66382 - DANIEL LUCIER - DÉPÔT**

La décision de la Commission municipale du Québec CMQ-66382 est déposée.

**180123-036**

**15.6 DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CMQ-66383 - DANIEL LUCIER - DÉPÔT**

La décision de la Commission municipale du Québec CMQ-66383 est déposée.

**180123-037**

**15.7 RAPPORT ANNUEL 2016 - GESTION DE L'EAU POTABLE - DÉPÔT**

Le bilan de la gestion de l'eau potable de la Ville de Brossard pour l'année 2016 est déposé.

**180123-038**

**15.8 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES RÉVISÉE - DÉPÔT**

Le conseil prend acte de la déclaration d'intérêts pécuniaires révisée de madame Doreen Assaad, mairesse.

<b>16. Conseil d'agglomération</b>
------------------------------------

**180123-039**

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 25 JANVIER 2018 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-180125-1.2, 1.5, 3.1, 4.2, 5.1, 6.1, 6.2, 6.4 à 6.14, 8.1 et 8.2 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180123-040**

**16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE**

La mairesse, Doreen Assaad, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 6 décembre 2017.

**17. Levée de l'assemblée**

**180123-041**

**17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

\_\_\_\_\_  
Doreen Assaad

\_\_\_\_\_  
Joanne Skelling